

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 MARS 1865.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics un crédit spécial de 300,000 francs pour l'extension des lignes et des appareils télégraphiques.

(Voir le N^{os} 47 et 69 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, d'HAMBRAINE, le Duc d'URSEL, le Baron OSY, le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, WINCQZ, STIELLEMANS, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'emploi du télégraphe entre dans les usages du pays d'une manière si marquée, que le besoin d'augmenter et d'étendre les lignes, de multiplier les bureaux et les appareils télégraphiques, se fait sentir de plus en plus.

Deux crédits, l'un de 525,000, l'autre de 100,000 francs, avaient été demandés par les Lois du 6 août 1862 et du 21 avril 1864, pour cette destination. Ces sommes sont absorbées ou sur le point de l'être.

Un nouveau crédit de 500,000 francs est demandé aujourd'hui au Sénat pour donner de l'extension à ce moyen de communication.

M. le Ministre des Travaux Publics, dans l'Exposé des motifs, signale l'augmentation du nombre de dépêches expédiées en 1864 sur celles qui avaient été transmises en 1862. On voit dans le même Exposé le nombre de bureaux télégraphiques ouverts au public pendant la période de ces deux années.

Votre Commission, Messieurs, convaincue de l'utilité de la dépense proposée, est unanime à vous demander l'adoption du crédit de 500,000 francs.

Le Président,

Baron FERD. DE WOELMONT.

Le Rapporteur,

PHILIPPE GILLÈS DE S'GRAVENWESEL.